

Séance du 26 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : Le 21 novembre 2025.

Présents : BOUCHER Cécile, CHARNOLÉ Yoann, COULAIS Guillaume, GACHIGNARD Cédric, JAUD Sonia, POIRON Manuela, HERVÉ Philippe, BOIDE Christian, BODIN Guillaume, CHAUVIN Stéphanie, ROUX Olivier.

Excusés : BOUGUÉ Raphaël, PORCHER Eva, HEUZÉ Sophie.

Absent : ROULLEAU Franck.

Mme Sonia JAUD est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 11 Votants : 11

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil du 22/10/2025.

Ecole Notre Dame de l'Hermenault: Demande de subvention pour l'année scolaire 2025-2026.

L'école Notre Dame a adressé un courrier au conseil municipal afin de solliciter une subvention pour l'année scolaire 2025-2026. Sept enfants de la commune sont scolarisés dans cet établissement.

Après en avoir débattu, le conseil accepte de verser la somme de 115 €/enfant, par 7 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre sur 11 votants. Montant identique aux années précédentes.

Mme Poiron, Mme Chauvin et M Charnolé se sont abstenus. Mme Jaud a voté contre.

Travaux cuisine salle des fêtes: Devis actualisés.

Achat matériel:

Le devis initial de la société MECA a été modifié car un modèle de lave-vaisselle en triphasé est recommandé pour un usage en collectivités et l'achat d'un lave-mains est nécessaire afin de répondre aux normes sanitaires.

Le supplément est de 1009,20 € TTC.

Le conseil valide ce nouveau devis par 10 voix pour et 1 abstention (M Bodin).

Carrelage. Chape. Etanchéité:

Le devis de l'entreprise PRO POSE prévoyait une option pour la fourniture et la pose d'une couche d'étanchéité qui s'est avérée nécessaire ce qui représente un coût supplémentaire de 503,14 € TTC.

Le conseil valide à l'unanimité ce nouveau devis.

Régularisation parcelle ZS 113 rue de Beauregard.

En 2005, à la demande de la commune, la parcelle ZS 113 rue de Beauregard a été cédée par M Frédéric Lièvre afin de réaliser les travaux d'aménagement du lotissement et notamment la création du chemin piétonnier. Il s'avère que la régularisation n'a jamais été effectuée.

La parcelle ZS 113 (86 m²) sera achetée par la commune de Saint Valérien auprès de M Frédéric Lièvre pour 1 euro symbolique et les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité et autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires.

Accès parcelle ZS 214.

M Lièvre propriétaire de la parcelle ZS 214 souhaite engager une réflexion avec le conseil municipal pour étudier les possibilités d'accès à ce terrain afin de l'aménager et permettre ainsi la construction de maisons neuves.

Une première discussion a lieu au sein du conseil.

Finances: Décisions modificatives.

81.2025 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL :

Vu le budget 2025 de la commune,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative du budget principal de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement et d'investissement.

Fonctionnement	Désignation	Dépense	Recette
65311	Indemnités de fonction (élus)	+ 3000 €	
64113	Personnel non titulaire	+ 2000€	
73223	Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5000habitants		+5000€

Investissement	Désignation	Dépense	Recette
231 OP 12 voirie	Immobilisations corporelles en cours	-10 000 €	
2188 OP 14 matériel	Autres Immobilisations corporelles	+ 10 000 €	

Investissement	Désignation	Dépense	Recette
2131 op 10 Bâtiment	Bâtiments publiques	+ 45 000 €	
231 OP 10 Bâtiment	Immobilisations corporelles en cours	-45 000 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la décision budgétaire du budget principal pour l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section de fonctionnement et d'investissement.
- Autorise Madame le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire.

Informations diverses.

Mme le Maire souhaite remercier M Palardy et M Gachignard pour avoir résolu le problème des dépôts sauvages sur le parking du centre-bourg.

Organisation et préparation de la cérémonie de la Sainte Barbe samedi 13 décembre à 16 heures (au centre de secours).

Décorations de Noël (achat de sapins).

Bulletin municipal.

Cérémonie des Voeux samedi 17 janvier à 11 heures.

Compte-rendu de la réunion du SYDEV le 25/11 par M Gachignard.

RDV le 28/11 avec Isabelle Lamy, responsable du pôle «Culture» de la Communauté de Communes avec Sophie Heuzé et Cécile Boucher.